

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, mercredi 21 septembre 2016

Commission Permanente du vendredi 16 septembre

La Commission permanente du Conseil départemental de la Sarthe* s'est réunie vendredi 16 septembre à l'abbaye de l'Epau sous la présidence de Dominique Le Mèner. Voici les dossiers importants à souligner.

160 000 € pour la Maison de santé de Val de Bray

Pour lutter contre la désertification médicale, un des dispositifs mis en place par le Département est de soutenir financièrement les projets de maison de santé pluridisciplinaire. La Communauté de communes du Val de Bray va ainsi bénéficier d'un soutien de 160 000 € pour la construction d'une maison de santé à Vibraye incluse dans projet multisite avec Montmirail et Saint-Maixent, répondant à une projet de santé signé par des professionnels. Les travaux sont évalués à 1 276 000 €.

Une pépinière numérique à la Flèche

Le Département soutient la création d'une pépinière tertiaire numérique portée par de la Communauté de communes du Pays Fléchois dans le cadre de l'accompagnement départemental des Espaces Numériques de Proximité. Elle sera située à la Flèche dans les anciens locaux de l'ASSEDIC (600 m²) sur 2 étages destinés à accueillir des publics variés : télétravailleurs, indépendants, entrepreneurs, touristes... La pépinière a également vocation à ouvrir ses portes aux acteurs économiques locaux (accès au THD, formations spécifiques...)

Le lieu sera géré et animé au quotidien par professionnel dont le poste sera créé avec l'aide de la Ruche Numérique du Mans pour la première année. Le Département soutient le projet à hauteur de 25% (42 500 €) du montant de l'investissement total de 170 000 €.

72 aménagements de sécurité financés par les amendes de police

Le Département a réparti le produit des amendes de police de circulation routière pour 2016 d'un montant de 294 135 € entre 72 communes éligibles de moins de 10 000 habitants.

Les dossiers devaient proposer un aménagement de sécurité routière en agglomération tels que la création de carrefours, parkings, trottoirs, éclairage, ralentisseurs, radars pédagogiques ... Au total, les aides proposées s'appliquent à 2 826 348 € de travaux.

Vibraye, Roëzé et Ruillé aidées pour leur aménagement urbain

Le Département a versé un forfait de 20 000 € à Vibraye pour l'aménagement de la rue des Sablons (partie Haute) jusqu'en sortie d'agglomération (RD 1), à Roëzé-sur-Sarthe pour l'aménagement du centre-bourg (RD 251 et 51) et à Ruillé-sur-Loir pour l'aménagement de la rue de l'Abbé Dujarié (RD 228) et la création d'une liaison piétonne (pour des dépenses éligibles d'un montant supérieur à 200 000 € H.T.).

Et aussi

Poursuite du don des repas non-distribués de collège à Tarmac

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et d'une coopération en matière de restauration collective, le Département de la Sarthe, le collège Berthelot et l'État renouvelle le dispositif de collecte et de distribution de repas non consommés produits par la cuisine du collège Berthelot au profit de l'Association TARMAC. Il est également envisagé d'étendre ce dispositif à d'autres collèges publics sarthois volontaires dès janvier 2017.

www.sarthe.fr

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

Aide pour 2 Maisons d'Assistantes Maternelles en Sarthe

Depuis 2012, le Département aide l'installation des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (M.A.M.) en Sarthe pour l'équipement ou l'acquisition de matériel (500 € par places avec bonification de 10% si horaires atypiques -avant 7h et après 19h- et 10% supplémentaires si accueil d'enfant porteurs de handicap).

Ainsi 2 MAM sont aidées par le Département :

- «Les Petitous » à **Aigné** dont l'ouverture est prévue en octobre 2016 avec **16 places** (8800 €)
- «Les p'tits lutins de MAM Francine » à **Lavaré** ouverte depuis 2016 avec 11 agréments portés par 3 assistantes maternelles (6 050€)

****La Commission permanente** est une émanation de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental.*

Cette commission comprend 23 membres : le Président, les 12 vice-présidents et 10 membres.

Elle a un pouvoir de délibérations sur délégation de l'Assemblée plénière du Conseil départemental et se réunit environ une fois par mois.